ID: 974-219740099-20251020-2025_096-CC





Arrêté du Maire DG-N° 0538 /2025

OBJET: ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion, le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean - Marc PEQUIN, ÎER adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer la consultation 2025-096 : Mission Sondages Géotechnique – Pôle Social Fayard à l'opérateur économique ci-dessous :

> GEISER INGENIERIE SAS 11 Rue des Lataniers **97 400 SAINT - DENIS**

Montant: 6 945,00 € HT, soit 7 535,33 € TTC.

Article 2 : Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Pour le Maire et Par Délégation

Signé électroniquement par : Jean-Marc PEQUIN Date de signature : 20/10/2025 Qualité : 1er Adjoint